N° 56. Dimanche 6 Mars 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 5 mars.*

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui un arrêté royal, du 9 février dernier, portant admission du bureau de Wernhout parmi les bureaux de perception et de deux chemins dans le Limbourg, au nombre des routes pour l'importation et l'exportation de marchandises, passibles des droits d'entrée et de sortie.

La même feuille publie l'arrêté suivant que nous reproduisons in extenso:

ARRÊTÉ, *du 17 février* 1842, *homologuant une nouvelle modification de la convention et du réglement pour la navigation du Rhin, introduits par l'arrêté du* 28 *juin* 1831, (Staatsblad n° 19).

NOUS GUILLAUME II, *par la grâce de Dieu*, ROI DES PAYS-BAS, PRINCE D'ORANGE NASSAU, GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, *etc., etc., etc.*

Vu le procès verbal de la commission centrale pour la navigation rhénane à Mayence, du 15 décembre 1841, portant vérification de l'acte de ratification des articles supplémentaires n°s XIV et XV, comme ils sont rapportés au § 2 du protocole du 21 septembre 1840, n° XVII, afin de servir de modification ultérieure de la convention et du réglement pour la navigation rhénane, introduits par l'arrêté royal du 28 juin 1831, (*Staatsblad* n° 19);

Revu le protocole mentionné ci-dessus;

Sur la proposition de notre ministre des finances, du 10 février 1842, n° 108/120, droits d'entrée et de sortie;

Notre ministre des affaires étrangères entendu, dans son rapport du 17 février 1842, n° 7.

Avons arrêté et arrêtons:

Les modifications et les changemens compris au § 2 du protocole XVII, du 21 septembre 1840, sont homologués par nous, par le présent, en conséquence des ratifications échangées à cet égard et ils sont établis, dans leur entier, comme règles à suivre pour l'application de la convention du 31 mars 1831, tout comme s'ils y étaient littéralement mentionnés.

Notre ministre des finances et les autres départemens d'administration générale que la chose concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Staatsblad* avec les deux articles supplémentaires compris au § 2 du protocole susmentionné n° XVII.

Donné à La Haye, le 17 février 1842.

Signé, GUILLAUME.

Le ministre des finances,
Signé, ROCHUSSEN.

Promulgué, le 23 février 1842.

Le directeur du cabinet du roi,
Signé, A. G. A. VAN RAPPARD.

XIV. Article supplémentaire.

L'article 90 de la convention du 31 mars 1831 est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes:

Chaque état enverra annuellement un commissaire à la commission centrale.

Les commissaires se réuniront régulièrement le 1er septembre de chaque année à Mayence et seront tenus de terminer les affaires, qui leur seront soumises, dans le délai d'un mois; si le nombre des affaires ne permet pas de les terminer dans un mois, les commissaires se concerteront pour une réunion extraordinaire, en se conformant aux dispositions de l'article 94.

XV. Article supplémentaire.

La commission centrale est autorisée d'étendre ou de restreindre, d'après les besoins du commerce et de la navigation, les exceptions à la défense de charger sur le tillac, et d'en établir comme d'en modifier les conditions.

Les conclusions ainsi prises, sur la base de l'article 94 du traité et sous l'approbation de tous les gouvernemens, auront, après leur publication dans chacun des états respectifs, pour toutes les parties intéressées comme pour les juges du Rhin, la même force et vigueur, que si elles avaient été l'objet d'un article supplémentaire.

Par arrêté du 25 février, n° 82, le lieutenant en premier d'infanterie C. J. Ewald, qui jusqu'alors était en non-activité, a été nommé capitaine et major de place de 2e classe à Bois-le-Duc.

—

Par arrêté de la même date, n° 84, les lieutenans en premier C. H. Eschauzier, J. G. M. Timmerman et J. A. Hultman, respectivement des 9e et 1er régimens d'infanterie, ont été placés près de la même arme, dans leur rang et ancienneté, dans l'armée aux Indes-Orientales.

Le même changement a eu lieu, par un arrêté du 23 dudit mois, n° 68, à l'égard du lieutenant en second du 5e régiment d'infanterie F. S. A. Hoffman.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article intitulé: *Souvenirs de la Jeunesse de Napoléon*, que nous reproduisons plus bas, et qui contient des détails, inconnus jusqu'ici et pleins d'intérêt sur les premières années de ce grand homme. Le recueil auquel nous l'empruntons: la *Revue des Deux Mondes*, offre une garantie suffisante pour l'authenticité des documens cités dans cet article.

L'*Utrechtsche Courant*, en parlant des fouilles qui se font à Wyk près de Duurstede, fait mention de quelques nouvelles découvertes, dont se sont rendus acquéreurs M. le baron Van Heeckeren van Brandsenburg et M. Von de Veur. Parmi ces découvertes, on cite un bracelet romain, en argent, du poids de 1 1/2 once, qui a beaucoup d'analogie avec le dessin et la description qui se trouvent dans les *Antiquités hébraïques*, 1re partie, page 278, X; une lampe funéraire, peu endommagée et plusieurs clés d'une forme étrangère. Sur tout le champ où se font ces fouilles, on trouve une multitude de pierres plates, rondes et trouées par le milieu, qu'on suppose appartenir à la catégorie de ces projectiles dont se servaient les Romains.

On a encore ramassé une grande quantité de minerai transparent qui s'enflamme facilement et a l'odeur du mastic; et plusieurs sortes de cendres pétrifiées avec des fragmens de poterie, de l'espèce dont MM. Van Heeckeren et Van de Veur possèdent déjà plusieurs urnes.

On n'a pas encore pu déterminer à quelle espèce d'animaux ont appartenu les dents trouvées au même endroit; il y a une multitude de ces dents et aussi des machoires inférieures garnies de leur denture.

Les découvertes, en fait de médailles et de monnaies, ne sont pas abondantes, cependant M. le greffier Van Schaik possède une médaille d'argent, de la dimension d'une pièce de 25 sous, ayant d'un côté une tête entourée d'une couronne de lauriers et de l'autre une figure de femme assise.

Nous voyons dans le *Handelsblad* que S. M le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau, a fait récemment un don de cent florins à la Société de Maternité de Westzaan, fondée en 1830 sous sa haute protection.

M. De Roosmalen vient de terminer le cours de débit oratoire, dont nous avons annoncé l'ouverture dans un de nos numéros précédens.

Cet habile professeur a démontré l'utilité de sa méthode par des explications courtes mais précises; et son auditoire, parmi lequel on comptait les premières notabilités de la ville, a été parfaitement satisfait de l'application de cette méthode à des morceaux choisis dans tous les genres de Littérature. M. de Roosmalen a prouvé combien sa méthode est précieuse pour mettre à profit toutes les ressources du mécanisme humain. Il vient de partir pour Leyde, où on l'attend pour un nouveau cours, et où son talent sera sans doute apprécié à sa juste valeur.

Une correspondance de Berlin, du 27 février, mande ce qui suit:

« La collecte commencée, il y a peu de temps, pour couvrir les frais du monument consacré au feu roi, que la ville de Berlin fait élever dans le *Thiergarten*, produit un excellent résultat. Il est probable que les recettes dépasseront les frais. Il a été reçu plusieurs sommes considérables. C'est ainsi que l'envoyé de Russie, a souscrit au nom de l'empereur qui, comme on sait, est propriétaire foncier à Berlin et de plus citoyen de la ville, pour la somme de 1000 Dts en faveur de ce monument. On attend également des sommes considérables de la part du roi de Hanovre et du comte de Nassau, qui possèdent aussi des propriétés à Berlin.

» On assure que S. Exc. le ministre de Thiele renoncera à ses hautes fonctions et que le comte d'Alvensleben sera nommé ministre de cabinet. »

La France vient de perdre un de ses littérateurs les plus distingués, en la personne de M. De Jouffroy connu par plusieurs ouvrages de philosophie.

Une question grave a eu dernièrement un grand retentissement en Angleterre; la loi déclarait illégaux les mariages contractés entre les presbytériens, et des membres de l'Eglise épiscopale, et illégitimes les enfans issus de ces unions. Un bill a été présenté qui régularise ces mariages, et ses principales dispositions ont été adoptées presque sans opposition dans la séance du 28 de la Chambre des Communes.

Le *Journal des Débats* marque que les triomphes des forces anglaises en Chine, font peu d'impression sur les Chinois. Rien n'annonce ni de la part du gouvernement ni de celle du peuple, l'intention de rien céder à leurs ennemis victorieux. La population a déserté l'île de Chusan, il n'y reste plus que des maraudeurs qui enlèvent les hommes isolés. Les *clippers* ou navires armés pour la contrebande de l'opium et qui avaient toujours trouvé jusqu'ici à faire quelques affaires, se voient, dit-on, repoussés presque partout. D'Amoy, où la population semblait avoir bien reçu les Anglais et avait même, dit-on, offert au capitaine Smith les fonctions de maire de la ville, celui-ci écrit qu'il s'attend à être attaqué, et il demande des renforts. Dans la province de Canton les Chinois, malgré la trêve, relèvent toutes les fortifications, rassemblent de nouvelles troupes et achètent à grands frais des armes européennes qui leur sont fournies par des étrangers, par des Américains, voire même, assure-t-on, par des négocians anglais. On pense que sir Henry Pottinger fera cesser ce commerce et punira cette violation de la trêve, si toutefois il en a les moyens.

Le gouvernement anglais semble définitivement convaincu que, pour triompher sinon de la valeur, au moins de la force d'inertie des Chinois, il faut se résigner à de grands efforts, à de lourds sacrifices. Sans compter les vingt-un bâtimens de guerre que le ministère *tory* a déjà expédiés pour la Chine, dix mille hommes sont tout prêts à être embarqués dans l'Inde, lorsque le premier souffle de la mousson sud-ouest qui devra les porter aux embouchures de Pei-Ho, dans le voisinage de Pékin, se fera sentir. A Calcuta seulement, 16 bâtimens d'une capacité totale de 10,000 tonneaux, ont été déjà frêtés par le gouvernement. Peut-être à l'heure où nous parlons, les troupes anglaises ne sont-elles qu'à quelques lieues de la capitale du Céleste-Empire. Car, c'est là qu'on veut porter le grand coup. Nous ne doutons pas, pour notre part, que les Anglais ne puissent arriver à Pékin, le prendre et même l'incendier; mais est-il certain que cet événement amène enfin le résultat pour lequel on fait la guerre, c'est-à-dire la paix.

La contrée qui forme actuellement le district d'Ohio, ne possédant pas un seul européen en 1790, en comptait plus d'un million en 1840, et on le nomme le jardin de l'Union. L'endroit où se trouve maintenant la ville manufacturière Cincinnati avec ses 40,000 habitans, était à cette époque une bruyère.

—

La statistique suivante des Etats-Unis que nous empruntons au *Christian Almanac*, pour 1842, mérite toute confiance: Les habitans des États-Unis sont répartis d'après elle de la manière suivante:

Presbytériens	2,175,000 form.	3,744 com.	et 2,898 ecclés.
Baptistes	4,300,000	7,130	4,907
Congréganistes	1,400,000	1,300	1,150
Méthodistes	8,000,000	8,506	—
Episcopaux	600,000	950	849
Réformés hollandais	450,000	197	192
Id. allemands	nombre inc.	600	180
Luthériens	540,000	750	297
Christiens	300,000	1,000	800
Ménonites	nombre inc.	200	—
Frères Moraves	12,000	24	33
Quakers	100,000	500	—
Catholiques	800,000	512	545
Unitaires	180,000	200	174
Universalistes	600,000	653	317
Shakers	6,000	15	45
Tunkers	30,000	40	40
Swedenborgiens	5,000	27	33
Mormonites	12,000		
Juifs	15,000		

On lit dans le *Fanal*:

Un voyageur qui arrive de la Prusse nous fait part d'une découverte curieuse faite à Berlin:

Un élève du *Gewerb-Schule* a construit un moteur à gaz sur les données suivantes: Dans un récipient fermé, de cuivre rouge, rempli de tournures de fer et d'acide sulfurique des chambres, c'est-à-dire peu concentré, il se produit du gaz hydrogène qui se rend dans un cylindre de machine à vapeur; il y entre en même temps de l'air dans une proportion capable de former un mélange explosif qui s'enflamme au moyen d'un petit jet de gaz dirigé sur un bouton de platine en éponge.

L'explosion qui a lieu soulève le piston, et le vide qui succède le fait redescendre. Un volant sert de régulateur, et la machine fonctionne avec la vitesse de 40 coups de piston par minute.

Aux deux tiers de la course descendante, une soupape s'ouvre pour laisser sortir l'azote et quelques gouttes d'eau, résultat de la détonnation des deux gaz

C'est un perfectionnement notable du procédé de Brown, qui n'appliquait sa machine qu'à l'élévation des eaux, et ne pouvait enflammer son mélange qu'à travers une petite porte, à l'aide d'un bec de gaz.

L'inventeur de ce nouveau moteur prétend remplir les conditions du mouvement perpétuel puisqu'il ne dépense rien; c'est-à dire qu'il retire du sulfate de fer, un prix égal et même supérieur à celui des matières qu'il emploie.

Il y a des époques où son moteur lui rapporte quelques francs par jour en sus de son travail.

Nous croyons cependant que quand il y aura beaucoup de moteurs de ce genre, le sulfate de fer perdra beaucoup de sa valeur et qu'il suffira de 2 ou 300 machines pour anéantir toutes les fabriques de sulfate de fer de l'Europe. Quoi qu'il en soit, nous regardons cette invention comme fort ingénieuse; elle prouve en même temps que les élèves du *Gewerb-Schule* font de rapides progrès dans les sciences physiques.

— Le *Mémorial d'Aix*, contient ce qui suit:

On nous raconte des détails fort curieux sur un voyageur qui s'est arrêté pendant quelques jours dans notre ville à l'hôtel de Luxembourg, et qui peut être classé dans la catégorie de ces hommes que les Anglais appellent *excentric* et auxquels nous donnons l'épithète d'originaux. C'est un voyageur allemand, venant de Francfort-sur-le-Mein et qui, à en juger par ses dépenses, doit posséder une fortune aussi colossale que celle de ses compatriotes les frères Rothschild. On peut dire littéralement qu'il sème l'or à pleine mains. Voici quelques faits que nous avons recueillis sur sa vaste libéralité. Il a donné à des commissionnaires pour les commissions les plus insignifiantes, 10 et même 20 fr. à la fois. Jamais un pauvre ne lui a tendu la main sans recevoir de lui une pièce d'or; il a payé *cent écus* pour le louage d'une voiture qui l'a conduit au Tholonet, et en ce lieu, il a largement jeté de l'argent aux villageois ébahis. Après avoir grassement payé sa dépense à l'hôtel, il a gratifié l'hôtesse de plusieurs napoléons et d'une superbe commode. Enfin, à son départ, il a jeté par la portière de sa calèche, des poignées de pièces d'argent, au grand contentement des portefaix et des décrotteurs, qui se sont précipités pour les saisir et en sont même venus aux coups. *Auri sacra fames!!*

Au reste, ce Crésus si généreux paraît jouir de toutes ses

facultés intellectuelles. Il a pris la route de Lyon et a annoncé en partant qu'il se rend à Valence, et se propose de retourner sous peu dans notre ville, qu'il a, dit-on, trouvée aussi agréable qu'intéressante.

— Le *Droit* rapporte les faits suivans :

Un homme d'une mise recherchée, paraissant appartenir à une bonne famille, entra mardi dernier, dans une maison de la rue Godot-de-Mauroy, à Paris. Le concierge, auquel il n'avait donné aucun nom en passant devant lui, le suivit des yeux pendant qu'il montait l'escalier; l'étranger, se voyant observé, se dirigea vers le dernier étage, et là il crut tromper les regards en se réfugiant dans un cabinet d'aisances. Mais, poursuivi dans cette dernière retraite et interrogé assez vivement, il balbutia le nom d'une personne qui habitait la maison; il profita d'un moment d'hésitation pour descendre l'escalier et gagner la rue. Le concierge, à qui les allures de cet homme avaient paru suspectes, le suivit de loin assez long-temps et le vit s'introduire dans une maison de la rue du Monthabo; il prévint qu'un voleur venait d'entrer; on ferma les portes, la garde fut mandée.

On visita tous les coins et recoins de la maison; enfin on trouva l'homme blotti dans un cabinet d'aisances au cinquième étage. En vain voulut-il alléguer qu'il venait voir un locataire; atterré par la présence du portier de la rue Godot, il se laissa conduire au poste du ministère des finances. On le fouilla, et on trouva sur lui un couteau-poignard et neuf fausses clés. Il fut enfermé au violon; là il se pendit aux barreaux à l'aide de sa cravate. Lorsqu'on s'en aperçut, des médecins furent appelés, mais toutes les ressources de l'art furent inutiles. L'homme était mort.

On mande de Berlin, le 22 février :

L'arrestation d'une voleuse de la haute classe qui a eu lieu ici, il y a peu de jours, est le sujet de toutes les conversations. En voici quelques détails :

Madame de W. à qui on avait volé un paquet contenant des billets du trésor, en fit la déclaration à la police. Le commissaire l'interrogeait sur les personnes qui ce jour-là avaient été chez elle; c'étaient toutes personnes de premier rang, entr'autres aussi une certaine marquise de Hereford, rejeton de la noble famille anglaise de ce nom. Les soupçons de la police s'arrêterent sur elle, et on résolut de faire des recherches chez cette dame, lesquelles, cependant, ne pouvaient être qu'infructueuses, la marquise ayant eu connaissance des démarches de la police, et ayant ainsi eu le temps de cacher tout ce qu'elle avait de suspect. Cependant, le lendemain matin, le conseiller Danker se rend chez la marquise, il sonne; c'est la femme de chambre qui lui ouvre la porte; il lui demande avec un air indifférent: A quelle heures madame la marquise est-elle rentrée hier au soir? A 8 heures, fut la réponse. M. Dunker est introduit chez la marquise et trouve une dame, dont les manières étaient parfaitement distinguées, et empreintes de noblesse.

« Je vous demande bien pardon, madame, de venir vous déranger de si bonne heure « dit l'officier de police, je suis le conseiller Dunker, et chargé de m'enquérir sur un vol qui a été commis chez Mad. de W. vous y avez été hier et je dois vous adresser quelques questions. Quand êtes-vous rentrée à la maison hier au soir? Mais je ne suis pas sortie de toute la soirée d'hier, répondit la marquise. Cependant, dit M. Dunker, je sais que vous êtes rentrée à 8 heures.» — Qui dit cela? — « Votre propre femme de chambre.» — C'est un mensonge! — «Pardonnez-moi, madame, si en cette circonstance, j'ajoute plutôt foi à votre femme de chambre, car je ne saurais m'imaginer un motif qui aurait pu la faire mentir. Cette réticence de votre part, me porte à croire que vous êtes la voleuse: ne nous disputons pas plus long-temps et donnez moi vos clés. »

On ouvre les armoires et les commodes; on trouve beaucoup d'objets remarquables, mais rien de suspect: on trouve, entr'autres, la minute d'un écrit au roi relativement au conflit religieux en Prusse, des correspondances avec des savans, etc.; parmi ces papiers, il y avait un morceau de cuivre, que M. Dunker prit avec lui. Il se rendit chez Madame de W. pour l'informer du résultat; il lui montra, entr'autre, le morceau de cuivre saisi. Madame de W. le reconnait à l'instant, c'était un souvenir qui se rattache à un événement de famille, et elle l'avait toujours religieusement conservé dans sa bijoutière. Elle cherche la boîte aux diamans, tout s'y trouve hors le morceau de cuivre; mais lorsqu'on les regarde de près, on découvre que c'étaient toutes de fausses pierres, et qu'on avait ôté, et probablement vendu les vraies. Il faut que, pour cela, la voleuse ait eu la boîte pendant plusieurs jours et l'ait remise à sa place. On prit des informations chez les joailliers, et on apprit que la marquise les avait vendues chez Haller et Rathenau. On découvrit alors une quantité d'autres vols et faux. Cette personne a vécu ici pendant six ans, ayant de l'argent, menant grand train, et tout cela au moyen de ses vols.

Des informations furent prises sur sa personne, et l'on découvrit que c'était la fille d'un garde-forestier de Hersfort en Westphalie. Elle se fabriquait le titre de marquise en changeant dans son passeport les mots Mensen de (*aus*) Hersfort-en-Mensen of Hereford. Son habileté à s'exprimer en anglais la servait à souhait pour cacher sa véritable origine. Cette rusée voleuse se trouve maintenant dans la prison criminelle, et l'on espère découvrir encore d'autres vols commis par elle.

Extérieur.

TURQUIE.

Une lettre de Constantinople, à la date du 9 février, mande :

« Le Grand-Visir Izzed-Méhémet Pacha qui, malgré toutes les intrigues, toutes les calomnies de l'intérieur et de l'extérieur, se trouve toujours à la tête des affaires de l'état, parait s'être acquis, depuis peu, par sa conduite réfléchie, prudente et énergique en même temps, l'estime des diplomates européens, accrédités ici. Il aurait même vaincu la répugnance de sir Stratford Canning, de négocier avec lui. On redoutait des changemens dans le ministère après les fêtes du Kourban-Baïram. Ils n'ont pas eu lieu. Ainsi pour le moment, et pour l'avantage de l'Empire-Ottoman, le cabinet turc n'a subi aucun changement. »

RUSSIE.

Une lettre des frontières de Russie, du 18 février, adressée à la *Gazette de Cologne*, mande :

« Dans des lettres de Saint-Pétersbourg, on annonce que le gouvernement russe qui a arrêté la construction d'un chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou, aurait l'attention de négocier un emprunt de 40 à 50 millions de roubles d'argent à 4 %, et serait déjà en pourparler avec quelques maisons de banques dont il attendait des propositions acceptables. MM. Rothschild et Hope doivent concourir.

» On pense que MM. Périer et La Ferronays ne pourront plus rester à Saint-Pétersbourg, car la haute volée les a exclus formellement de leurs cercles depuis que M. Périer a si étrangement manqué à l'étiquette à l'occasion de la fête de l'empereur, quoique ces messieurs soient de nouveau reçus à la Cour. »

AUTRICHE.

Une lettre de Vienne, du 25 février, mande :

« On annonce la mort du comte Alcudia, ex-agent de don Carlos, à Vienne. On se rappelle avec quel zèle il a soutenu les intérêts de son prince, auquel il était dévoué de toute son ame, qu'il a servi avec une constante fidélité, et auquel il a sacrifié tout son avoir, en sorte qu'après la malheureuse issue de la guerre carliste en Espagne, il dut quitter Vienne, dans un état voisin de la misère. »

PRUSSE.

La *Gazette d'Etat*, du 2 mars, annonce que S. M. le roi a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Noir, à S. A. R. le prince Albert, époux de S. M. la reine de la Grande-Bretagne.

— Le ministre des finances, comte d'Alvensleben a été décoré par S. A. le duc de Brunswick, de la grand'-croix de l'ordre ducal brunswickois de Henri le Lion; tandis que M. Kuhlmeyer, directeur-général des contributions a reçu la croix de commandeur, de 1re classe, M. Landmann, conseiller intime supérieur de finances, la croix de commandeur, de 2e classe, et M. Leist, conseiller des contributions, à Halberstadt, la croix de chevalier du même ordre. S. M. a autorisé ces personnes à accepter et à porter ces décorations.

— Mgr. l'évêque de Geissel, est arrivé le 1er mars, à Coblence.

DANEMARCK.

On écrit de Copenhague, à la date du 25 février :

« Par arrêté du 21 de ce mois, S. M. a daigné statuer que l'ordre de Danebrog ne sera divisé à l'avenir qu'en trois classes. Les grand'-croix formeront la première classe, immédiatement après les grands commandeurs de l'ordre; les commandeurs formeront la 2e classe et les chevaliers, la 3e. Par là il n'arrivera plus que dans les pays dont les ordres ne sont composés que de trois classes, les chevaliers de 4e classe, de notre ordre, verront se ranger après les personnes portant des décorations de 3e classe, dans d'autres pays.

» Le *Courrier Français* annonce qu'un traité de commerce et de navigation aurait été conclu entre le Danemarck et la France. Il faut croire que les ratifications de ce traité n'ont pas encore été échangées, sans cela ce document aurait été publié ici. »

HANOVRE.

Une lettre de Hanovre, en date du 28 février, mande ce qui suit :

« Les deux Chambres des Etats ont pris de concert la résolution de demander au gouvernement leur ajournement jusqu'après les fêtes de Pâques. Quoique cet ajournement soit utile et même nécessaire dans ce moment-ci, on doute néanmoins que le gouvernement acquiesce à la demande des Chambres. D'un autre côté, on pense que le gouvernement accueillera la demande, et cela en des circonstances toutes particulières et dans un but spécial. En effet, le roi partira demain pour Berlin, et l'on apprend que son absence sera de longue durée. On dit que le projet du roi est de confier, pendant son absence, la direction du gouvernement au prince royal. Le premier acte de S. A. R. serait alors d'ajourner les Chambres. Voilà du moins ce qui se dit. De cette manière tous les doutes qui pourraient exister sur les capacités gouvernementales du prince royal, viendraient à disparaître du vivant même du roi. Le bruit que le prince royal serait chargé de gouverner le royaume, pendant l'absence du roi, paraît se confirmer, ou a reçu du moins, un caractère de véracité, par la récente prestation de serment du prince Bernard de Solms, comme membre de la commission chargée de légaliser la signature du prince royal. »

ESPAGNE.

Il nous est arrivé des correspondances de Madrid du 24 février, de Barcelonne du 25 février et de Lisbonne (par voie d'Espagne) du 19. En réponse à des interpellations d'un sénateur assez ignoré M. de Pedro, le président du conseil M. Gonzalez a déclaré que c'était à tort si l'on avait dit que le gouvernement français avait prévenu le cabinet espagnol de ce qui se tramait contre lui au mois d'octobre. Quant à l'opinion des gouvernemens étrangers sur la question des lettres de créance, l'Espagne seule s'en inquiète peu ne reconnaissant pas à ces gouvernemens le droit de se prononcer sur une question relative à sa Constitution.

Les précautions excessives continuent à l'intérieur. Partout, les autorités sont sur le qui vive; à Valence, une tentative d'émeute a été étouffée à coups de fusil: il y a eu du sang versé et force est restée à la loi. Il paraît que des ordres rigoureux ont été expédiés aux autorités de Catalogne parce qu'il pourrait survenir un mouvement à Barcelonne. A Olot, le 18 février toute fermentation avait cessé. Il résulte des correspondances de Lisbonne que le mari de la reine Dona Maria a étrenné son bel uniforme de général-en-chef. Il a passé en revue les troupes de la garnison criant? Vive la Charte! On va chercher Costa-Cabral en bateau à vapeur; le titre de comte et un portefeuille lucratif lui sont destinés. Voilà ce qu'aura gagné le peuple portugais à cette révolution de la Charte ou plutôt de la cour.

P. S. Des lettres de Valence du 23 février, nous annoncent que la garde nationale et la troupe ont fraternisé après le spectacle.

ANGLETERRE.

Sir Robert Peel, dans la séance des communes du 1er mars a déclaré que M. Guizot n'avait pas fidèlement rapporté les paroles de son noble ami lord Palmerston relativement à l'occupation d'une partie de l'Afrique par la France. Lord Palmerston a dit seulement qu'il ne voyait actuellement aucune observation (*no observation*) à faire sur cette occupation, mais il n'a pas dit qu'il n'avait aucune objection (*no objection*) à faire contre cette oc[...]pation. Entre les deux mots il y a une grande différence[...] Chambre des Communes en a été frappée.

— Pendant la semaine finissant le 24 février, il a été expo[...] du port de Londres, la quantité de métaux précieux que voi[...]

Argent monnayé,	Rotterdam.	95,000 onc[...]
d°	Ind.-Occ.-Britann. . . .	850 »
d°	Hambourg	8,000 »
Argent en barres,	Rotterdam.	70,000 »
d°	Hambourg.	4,000 »

— La *Gazette de Londres* du 28 février, porte: « Il est anno[...]cé par la présente que le principal secrétaire d'état pour les af[...]res étrangères, de S. M., a reçu des lords commissaires [...] l'Amirauté, copie d'une dépêche transmise à LL. SS. par le co[...]mandeur Ramsey, le plus ancien officier en commandement [...] forces navales de S. M., à la Jamaïque, renfermant une lettre [...] lieutenant de Courcy, commandant le brigantin de S. M. *Ch[...]rybdis*, en date du 21 décembre 1841, de laquelle il appert q[...] le blocus du port et du hâvre de Carthagène de Colombie, [...] les forces du général Carmona, a été levé. »

FRANCE.

On écrit de Paris, le 3 mars :

La commission chargée de l'examen des projets de loi re[...]tifs à l'établissement de nos grandes lignes de chemins de f[...] s'est réunie aujourd'hui à midi; elle a entendu plusieurs dé[...]gués des Compagnies qui se proposent de soumissionner sur d[...]férentes lignes des départemens du centre et du sud-est de [...] France. M. le ministre de l'intérieur s'est rendu aujourd'hui [...] sein de la commission.

— La commission formée pour examiner la proposition G[...]héry, a entendu aujourd'hui M. Ernest Pankoucke, imprime[...] du *Moniteur Universel*, sur le mode d'exécution d'un bulletin [...] séances de la Chambre dans les termes de la proposition. Ell[...] entendu ensuite M. Eugène Chatard, ancien directeur du *Sté[...]graphe des Chambres*, et M. Théodore Boulé, directeur de l'*E[...]fette*. Ces deux derniers proposent de publier un bulletin [...] séances qui serait envoyé sous la bande des journaux à t[...] leurs abonnés moyennant 300,000 fr. environ, le nombre [...] abonnés à tous les journaux étant de 120,000. La commiss[...] n'a point encore pris de résolution.

— Il n'y a pas eu aujourd'hui de séance publique à la Cha[...]bre des Députés. MM. Charamaule et Joly, députés, déposer[...] à la séance de demain, leur proposition relative à la révision [...] articles du Code d'instruction criminelle sur la composition [...] listes du Jury.

— La commission des crédits supplémentaires et extraordin[...]res a discuté aujourd'hui le crédit relatif à l'Algérie.

BELGIQUE.

On lit dans l'*Observateur* du 4 mars :

Nous recevons d'une source certaine les renseigneme[...] suivans sur la mort de Mme Rumigny, l'épouse de l'ambassade[...] du roi des Français. Ses trois demoiselles avaient contracté [...] rougeole. Malgré le caractère de leur maladie, leur mère vo[...] les soigner constamment, quoiqu'elle fût convaincue et qu'[...] répétât sans cesse à tous ses alentours, que si elle contractait e[...] même cette maladie, elle y succomberait le cinquième jo[...] comme y avait succombé dans le temps une de ses sœurs. Ni [...] représentations des hommes de l'art ni celles de son mari [...] purent ébranler cette conviction. Elle fut bientôt atteinte e[...] même de la rougeole; le cinquième jour une congestion cé[...]brale se déclara; on s'empressa d'aller chercher un prêtre et [...] médecin; l'un et l'autre arrivèrent au moment où elle allait re[...]dre le dernier soupir. Ses pressentimens ne l'avaient pas tro[...]pée: vers le milieu du cinquième jour, quelqu'un lui avait [...] remarquer que cette journée, qu'elle redoutait tant, était p[...] qu'à moitié terminée: Ah! répondit-elle, le jour n'est pas fini.

Les demoiselles de Rumigny, atteintes de la rougeole et [...] occupent un appartement voisin de celui de leur mère, igno[...] encore la perte terrible qu'elles viennent de faire. M. de [...]migny est alité.

— On lit dans la *Gazette de Hanovre*, du 1er mars, q[...] S. M. le roi de Hanovre a daigné conférer l'ordre royal des G[...]phes, de 4e classe, au typographe Auguste Wahlen, à Bruxe[...]

— Voici ce qu'on lit dans l'*Emancipation* relativem[...] aux indemnités et à la discussion des projets :

« Les débats, à ce qu'on prétend, dans le comité secret de [...] Chambre des Représentans, ont été fort vifs et promettent [...] core de l'être: les réclamations venues d'abord isolément [...] l'Angleterre, de la Prusse, de la France, de l'Autriche, [...] Etats-Unis, etc., ont été ensuite collectivement présentées; el[...] représentent cette dette comme sacrée et s'appuyent princip[...]ment sur l'idée que le gouvernement est responsable parce q[...] prélevait un droit d'entreposage sur les marchandises qui ont [...] incendiées à Anvers. Ces réclamations s'élèvent, croyons no[...] à 4 millions.

Les réclamations des régnicoles pour les pertes que leur [...] fait subir les désastres de la guerre sont d'environ 10 millions.

Les divers demandes en indemnité s'élèveraient donc [...] leur ensemble à une somme de 14 millions.

Trois projets, croyons-nous, doivent avoir été présentés à [...] Chambre; l'un est celui de M. Rogier qui ne comprend pas [...] indemnités pour Anvers, le second est de M. Liedts qui adme[...] principe d'indemnité pour les marchandises entreposées, et [...] troisième est celui de l'ancienne section centrale présidée [...] M. Quirini, remplacé depuis par M. F. de Mérode qui établis[...] une échelle d'après laquelle il devait être accordé 80 % aux [...]times de la guerre qui sont dans un état voisin de la pauvre[...] 60 % à ceux qui sont dans une position gênée, 40 % à ceux [...] sont notoirement reconnus comme riches.

Tels sont les divers bruits qui circulent et que nous cro[...] à-peu-près exacts.

Le *Journal de Bruxelles* rapporte ce qui suit :

« M. le ministre de l'intérieur, abordant la question de[...]demnités en ce qui concerne les nations étrangères, aurait [...]né lecture de toutes les réclamations qui sont parvenues de [...]térieur au gouvernement belge, depuis le mois de février [...] Il résulterait de cet exposé que Rio de la Plata est venue en [...]mier lieu, ensuite les Etats-Unis, la France, l'Angleterre [...] Prusse; qu'en 1836, après la publication du rapport de M[...]

rimi ; ces réclamations se sont reproduites, et qu'elles ont été formulées aussi par des puissances secondaires. Il paraîtrait qu'à partir de cette époque, la diplomatie s'est concertée pour obtenir gain de cause auprès de notre gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur, continuant sa lecture, a fait connaître à la Chambre, si nous sommes bien informés, l'insuccès des efforts faits par notre ministre des affaires étrangères en 1839, pour convaincre les puissances que la Belgique n'est pas tenue en droit d'indemniser les commerçans étrangers qui ont éprouvé des pertes par suite des déplorables événemens dont la ville d'Anvers fut le théâtre en octobre 1840.

»Aujourd'hui, aurait ajouté en substance M. le ministre de l'intérieur, trois systèmes se produisent devant les réclamations unanimes de l'extérieur : ce sont ou la négation absolue du droit invoqué, ou la reconnaissance du droit, ou, eu égard à des considérations d'équité, la concession d'une indemnité partielle et proportionnelle. M. le ministre aurait terminé son exposé, qui a duré quatre heures, en promettant de développer dans le comité secret d'aujourd'hui, les raisons qui militent pour ou contre chacun de ces trois systèmes. »

AFFAIRE DU COMPLOT CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT.

Un incident a eu lieu ce matin à l'ouverture de l'audience de la cour d'assise : Le sieur Parent, un des inculpés, a déclaré qu'il avait reçu une lettre de son défenseur Me Orts fils, par laquelle ce dernier l'informait qu'à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec M. Hody, administrateur de la sûreté publique, il lui refusait le concours de son ministère.

Tous les avocats présens ainsi que M. l'avocat-général, voyant dans ce refus du défenseur de Parent, de nouveaux embarras dans la marche du procès, ont vivement sollicité Me Orts fils, de continuer la défense de son client en rendant toutefois hommage à son talent.

Me Orts après s'être assuré du consentement de Parent, a acquiescé à la demande qui lui était faite avec tant d'instance. — L'audience a ensuite continué.

Nous avons mentionné dans notre no d'hier, les lettres adressées par l'accusé Parent à M. Hody, administrateur de la Junte publique, et contenant la sollicitation à être employé de nouveau dans la police secrète. Ces lettres sont de la teneur suivante.

8 juin 1839.

Monsieur,

La retraite de M. François m'avait fait prendre la résolution de me retirer du nombre des agens, n'ayant pas l'honneur de vous connaître et craignant de me trouver compromis; d'après la conversation que j'ai eue hier avec M. François, et l'éloge qu'il m'a fait de vous et de la haute réputation que vous avez acquise au parquet de Bruxelles, je me suis décidé à vous offrir mes services. Veuillez donc, monsieur, me comprendre au nombre de vos agens, toujours sous le nom de *Namur* et avec la réserve que je ne serai jamais mis en cause, particulièrement devant les tribunaux.

J'ai, etc.

Signé, Parent,
ex-colonel des volontaires.

30 juin 1840.

Je prends la liberté de me recommander à votre bon souvenir ; j'espère que le zèle que j'ai montré à tant d'occasions et que je continuerai à montrer pour vous être utile et à l'état vous déterminera à m'accorder une gratification dont j'ai un pressant besoin pour payer mon logement et pouvoir vivre. Pierre me trouvera tous les jours chez moi jusqu'à neuf heures.

J'ai, etc.

Spa, 17 juillet 1841.

Me trouvant ici chez mes parens pour toute la durée des eaux, j'ai l'honneur de vous offrir mes services; veuillez me faire savoir où je dois adresser mes lettres pour ne pas être compromis.

J'ai, etc.

A la fin de l'audience du 3 mars, on a interpelé, ainsi que nous l'avons mentionné hier, l'accusé De Créhen, pour savoir s'il avait été instigué, soit par le ministre de la guerre, soit par le gouvernement, dans le but de faire entrer certains personnages dans le complot.

De Crehen a répondu que, comme l'administrateur de la sûreté publique avait l'air de ne pas avoir foi dans ses révélations, il a voulu se procurer des pièces de conviction pour prouver la véracité de son dire. C'est pourquoi, dit-il, sur l'ordre de M. l'ex-général Vandersmissen, j'ai été faire fondre les boulets, et c'est pourquoi aussi j'ai dit et je maintiens qu'en agissant ainsi je le faisais dans l'intérêt du gouvernement ; mais je n'ai nullement été poussé à cela : c'est l'incrédulité de M Hody qui en a été cause. J'ai été, il est vrai, pendant les fêtes de septembre, au ministère de la guerre, mais je n'y ai point trouvé M. Buzen ; j'ai rencontré ce fontionnaire le 27 octobre, je l'ai salué, mais ne lui ai point adressé la parole. Je persiste à dire que je n'ai point eté instigué, et que c'est de mon propre mouvement que j'ai fait des révélations.

VARIÉTÉS.

SOUVENIRS DE LA JEUNESSE DE NAPOLÉON.

Si la vie des hommes qui surent s'illustrer par leurs actions excite après eux un intérêt immortel, c'est surtout à leurs débuts que cet intérêt redouble et qu'on aime à la ressaisir, lorsqu'aux prises avec la fortune, ils ne se sont pas fait encore leur place dans le monde et n'ont pas brisé le cercle de fer où la destinée les enfermait d'abord. Cette lutte opiniâtre et première, nul n'en a donné le spectacle au monde plus que Napoléon.

Les actes publics de la vie du grand capitaine sont écrits partout, et personne ne les oubliera. Les transactions secrètes de sa politique se conservent dans les chancelleries de toutes les cours de l'Europe, et tôt au tard elles seront également connues. Quant aux actes de sa vie privée, dans les Mémoires publiés par différentes personnes attachées à l'empereur, et surtout dans les ouvrages rédigés sous ses yeux à Ste-Hélène, on trouve une foule d'anecdotes plus au moins authentiques qui peuvent, jusqu'à un certain point, faire connaître ses habitudes et son caractère. Cependant, ces souvenirs se rapportent aux époques les plus brillantes de la vie de Napoléon. On nous le peint général, premier consul, empereur ; on nous le montre tantôt revêtu de la pourpre impériale, tantôt enchaîné sur un rocher ; mais depuis le moment où il prit son essor à Toulon jusqu'au jour où il alla s'abattre au milieu de l'Océan, nous ne voyons en lui qu'un génie déjà développé, sans que rien nous montre comment il s'est formé, ou nous fasse connaître ce que furent ses premières années. Napoléon lui-même semble avoir été fort sobre de communications à ce sujet, et excepté quelques anecdotes de collège et quelques assertions vagues, nous avons été jusqu'ici dans une complète ignorance à l'égard de ce qui précéda son élévation et de ce qui peut l'expliquer.

Et cependant le grand problème est là : comment Napoléon s'est-il formé ? Comment a-t-il employé les années où il est resté lieutenant d'artillerie ? Quels sont les travaux par lesquels il se prépara à ses brillantes destinées ? Par quels moyens, en un mot, se sont développés ce caractère si extraordinaire, cette intelligence si prodigieuse ? Est-ce le hasard seul qui s'est plu à l'élever si haut ? Son génie s'est-il formé sans aucun secours, ou bien le talent a-t-il été dirigé chez lui par une volonté de fer, et, suivant la condition ordinaire de l'humanité, a-t-il été fortifié par un travail opiniâtre ? C'est là ce qu'il nous importe surtout de connaître dans le jeune officier, dans le futur empereur ; c'est de là surtout que doivent surgir de grands et utiles enseignemens.

Que fait à l'histoire de Napoléon que dans sa jeunesse il ait aimé les renoncules ou qu'il ait mangé des cerises avec Mlle du Colombier ? Dans la vie d'un homme illustre, les anecdotes n'ont de l'importance que lorsqu'elles font pressentir des qualités qui deviendront prédominantes ; mais, si nous lisons avec délices le récit des premières émotions de l'écrivain qui plus tard devait nous donner *la Nouvelle Héloïse*, nous cherchons autre chose qu'un sujet d'idylle dans la jeunesse de Napoléon. Ce n'est pas à l'épanouissement de l'ame d'un poète que nous voulons assister, ce sont les progrès d'un caractère indomptable et d'une intelligence forte et hardie que nous demandons à connaître, et, certes, le développement intérieur de Napoléon n'a pas été celui de Rousseau.

Mais qui nous dévoilera ce secret vingt ans après la mort de Napoléon, lorsque les témoins de son enfance et de sa première jeunesse sont presque tous descendus dans la tombe ? Et, d'ailleurs, qui l'aura suivi partout ? Qui connaîtra ses premiers travaux, ses pensées cachées ? Qui nous redira ses peines, ses succès, ses momens de découragement, les impressions de sa jeunesse? Ce sont-là autant de questions qui paraissent insolubles, et que, cependant, on peut aborder aujourd'hui, grâce à la prévoyance de Napoléon lui-même, qui a voulu conserver tout ce qu'il avait pensé et écrit alors, et grâce à un concours extraordinaire d'heureuses circonstances qui ont préservé ces précieux documens de mille chances de destruction. Voici par quels moyens ils sont arrivés jusqu'à nous.

A l'époque du consulat, Napoléon, qui se voyait déjà dans l'histoire, comme il l'a dit plus tard à Sainte-Hélène, songea à mettre en sûreté tous les papiers de sa première jeunesse. Il les plaça donc dans un grand carton de ministère, qui portait cette étiquette : *Correspondance avec le premier consul* ; il la biffa, et il écrivit de sa main : *A remettre au cardinal Fesch seul.* Cette boîte, ficelée et cachetée aux armes du cardinal Fesch, traversa, sans être jamais ouverte, l'Empire et la Restauration ; ensuite, toujours cachetée, elle passa par différentes mains, et il y a très-peu de temps qu'on a su ce qu'elle contenait. Rien n'a été distrait, et nous la possédons actuellement avec toutes les pièces que primitivement Napoléon y avait renfermées.

Ces papiers se partagent naturellement en deux classes : la première contient la correspondance et les détails biographiques, et dans la seconde se trouvent les ouvrages originaux de Napoléon, les pensées, les notes et les extraits tirés de différens ouvrages.

Toutes ces pièces sont autographes, ou du moins ce sont des copies corrigées et annotées par l'auteur. Pour donner une idée du nombre de ces documens, il suffira de dire que, sans compter les copies, ni une foule de pièces détachées, il y a dans ce carton trente-huit gros cahiers écrits entièrement de la main de Napoléon. La plupart de ces cahiers sont datés : c'est tout ce que Napoléon a écrit depuis l'année 1786 jusqu'en 1793.

Si l'on voulait aborder la biographie de Napoléon, il serait facile, à l'aide de ces documens, de rétablir un grand nombre de faits qui, jusqu'à ce jour, ont été indiqués d'une manière inexacte ou incomplète. On serait surtout aidé dans ce travail par un cahier que Napoléon a intitulé : *Époques de ma vie*, et où il a enregistré de sa main une foule de dates et de faits relatifs à sa première jeunesse. Il suffira d'en citer un seul qui ne paraît pas avoir été connu des historiens : c'est qu'en 1791 Napoléon recevait une pension du roi. Nous ne voulons pas nous arrêter ici à ces pièces anecdotiques : cependant il est impossible de ne pas mentionner le brevet de capitaine de Napoléon signé par Louis XVI, et qui porte la date du 30 *août mil sept cent quatre-vingt-douze* (1) ! Le roi, avant de tomber, semble avoir voulu nommer son successeur.

La correspondance se compose d'un assez grand nombre de lettres adressées à Napoléon par le général Paoli, par le père Dupuy, minime, par Saliceti, par le ministre de la guerre Lajard. On connaît l'histoire de Paoli, devenu, en 1765, premier magistrat et général-en-chef des Corses, non-seulement il résista pendant quinze ans aux Gênois et aux troupes que Louis XV avait mises à leur disposition, mais il sut captiver l'intérêt de toute l'Europe par la sagesse et la modération de son administration. Paoli essaya de policer la Corse : il protégea le commerce, il fit des traités avec les puissances barbaresques, il créa une marine ; enfin, au milieu d'une des luttes les plus acharnées dont l'histoire ait conservé le souvenir, il s'occupa de l'instruction publique, et créa une université. Son nom fut honoré partout, et à une époque où les principes de liberté étaient prêchés par tous les écrivains, on se passionna pour un petit peuple qui, chose rare, savait à la fois défendre avec énergie son indépendance et respecter ses lois. Ce fut alors que Rousseau fit sur la Corse sa prophétie si connue et qui devait bientôt s'accomplir.

L'intérêt que les philosophes montraient pour un peuple si vaillant lui fut fatal, et l'on assure que ce fut là le principal motif qui porta Louis XV à vouloir l'asservir. Gênes, qui ne possédait pas la Corse, vendit cette île à la France. Paoli hésitait à continuer une lutte devenue si inégale ; mais le peuple indigné courut aux armes, et l'Europe vit avec admiration une poignée de montagnards résister courageusement aux armées d'une grande nation. Le lieutenant-général Chauvelin, qui avait débarqué dans l'île avec douze mille hommes, fut battu dans toutes les rencontres, et forcé de se renfermer dans les places fortes. La Corse, qui devançait ainsi la grande lutte de l'indépendance américaine, aurait été délivrée si, comme l'Amérique, elle avait trouvé de puissans auxiliaires, mais l'on fit des vœux stériles, et personne ne se montra. Le maréchal de Vaux, à la tête de trente mille hommes, pénétra dans les cantons les plus inaccessibles de l'île, et Paoli, écrasé à Golo, dut chercher un asile en Angleterre; il s'y rendit en traversant le continent, et fut accueilli partout avec les égards dus à son grand courage, à son caractère et à ses malheurs. L'un des plus chauds partisans de cet illustre chef était Charles Buonaparte, qui n'avait cessé de combattre à ses côtés. Dans la campagne de 1769, qui fut la dernière, il se rendait à cheval, avec sa femme Létitia, déjà enceinte, dans tous les points menacés par l'ennemi, et c'est après ces courses d'amazone que Létitia mit au monde Napoléon. Dans son enfance, le futur empereur n'entendait parler que des exploits de Paoli, et ces souvenirs étaient ranimés par les cruautés que le comte de Narbonne et le général Sionville exerçaient impitoyablement sur les Corses. Nous verrons bientôt combien le cœur du jeune Napoléon était ému et irrité par les malheurs de son pays (2). Ils le rendaient injuste envers la France, qui n'était pas responsable des fautes commises par les ministres de Louis XV. Ce premier exil de Paoli dura vingt-un ans. Rappelé au commencement de la révolution, il traversa la France, et fut accueilli avec honneur par l'assemblée constituante, par la garde nationale et par le roi. Son retour en Corse fut un véritable triomphe. Il devint de nouveau l'arbitre du pays. Napoléon, qui avait demandé qu'on élevât des statues à Paoli absent, sentit son enthousiasme s'accroître à l'arrivée de son héros. Les premiers travaux du jeune officier d'artillerie eurent pour objet la Corse ; il rédigea alors plusieurs projets pour la défense et l'organisation de cette île, qu'il voulait rendre forte et indépendante. On voit que l'exemple de Paoli était sans cesse devant les yeux d'un homme qui ne pouvait se contenter d'une destinée vulgaire, et à ce titre on ne saurait douter que le chef des montagnards corses n'ait eu la plus grande influence sur le développement du futur empereur. Cette influence s'était accrue au retour de Paoli, et Napoléon, dont il prédit les succès, s'attacha à lui comme à un père, et lui voua une admiration sans bornes. Dans un temps de troubles, Paoli ne pouvait jouir paisiblement de son ancienne autorité. Il fut attaqué par Buttafuoco, le même qui avait prié Rousseau d'être le législateur de la Corse. Napoléon ne tarda pas à prendre la défense de Paoli, qui lui adressa à ce sujet une lettre pleine de modération et de patriotisme. Il l'engage d'abord à mépriser les calomnies de Buttafuoco ; et comme Buonaparte travaillait alors à une histoire de Corse sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, Paoli lui dit que l'histoire ne doit pas s'écrire dans la jeunesse; il lui conseille de s'y préparer par de fortes études, en assemblant les documens originaux, et de profiter des conseils que lui donnera l'abbé Raynal. La fin de cette lettre est surtout remarquable par sa noble simplicité :

« Je n'ai aucun mérite (écrit Paoli à Napoléon) dans mon désintéressement ; je savais que les sommes que je dépensais »pour ma patrie, que l'argent que je refusais, étaient mieux »employés pour ma réputation, que si je m'en étais servi pour »bâtir des maisons ou pour augmenter mon petit patrimoine. Je »suis content, car je n'ai pas de reproches à me faire. Dans peu »d'années l'envie, et la malveillance cesseront de s'agiter contre »moi, et mes amis me verront à l'abri des événemens Bientôt je »devrai m'écrier : Que n'ai-je été moins connu aux autres et »plus connu à moi-même ! *Probè diu viximus !* Je désire que »nos descendans se conduisent de manière qu'on ne parle plus »de moi que comme d'un homme qui a eu seulement de bonnes »intentions. »

On a souvent accusé Napoléon de soumettre toutes ses actions au calcul, de n'obéir qu'à l'intérêt personnel. Une démarche courageuse qu'il fit en faveur de Paoli, et qui a toujours été ignorée, prouve la fausseté de cette accusation. On était en plein 93. Paoli, qui, depuis son retour, avait toujours défendu les intérêts de la France, s'était indigné à la nouvelle de la mort du roi. La Convention l'appela à sa barre pour qu'il se disculpât, et l'on sait ce que cela signifiait alors. Malgré les dangers auxquels il s'exposait, Napoléon n'hésita pas à adresser, à ce sujet, une lettre à la Convention. Le brouillon de cette lettre, dans laquelle il prenait hautement la défense de son vieil ami, existe encore, écrit tout entier de sa main, dans les papiers qu'il remit plus tard au cardinal Fesch. Nous croyons qu'on lira avec plaisir cette pièce remarquable.

« Représentans,

»Vous êtes les vrais organes de la souveraineté du peuple. »Tous vos decrets sont dictés par la nation, ou immédiatement »ratifiés par elle. Chacune de vos lois est un bienfait et vous acquiert un nouveau titre à la reconnaissance de la postérité, qui »vous doit la république, et à celle du monde, qui datera de »vous sa liberté.

»Un seul de vos décrets a profondément affligé les citoyens de »la ville d'Ajaccio; c'est celui qui ordonne à un vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, de se traîner à votre barre, confondu un instant avec le scélérat corrupteur ou le vil ambitieux.

»Paoli serait-il donc corrupteur ou ambitieux?

»Corrupteur ! et pourquoi? Est-ce pour se venger de la famille des Bourbons, dont la perfidie politique accabla sa patrie »de maux et l'obligea à l'exil? Mais ne vient-elle pas de périr »avec la tyrannie, et ne venez-vous pas d'assouvir son ressentiment, s'il en conserve encore, dans le sang de Louis?

»Corrupteur ! et pourquoi? Est-ce pour rétablir l'aristocratie »nobiliaire et sacerdotale? Lui qui, dès l'âge de treize ans (3). . ». . . lui qui, à peine arrivé à la tête des affaires, détruisit les »fiefs qui existaient et ne connut d'autre distinction que celle de »citoyen? lui qui lutta, il y a trente ans, contre Rome, et fut »excommunié, s'empara des biens des évêques, enfin qui donna,

---

(1) Dans ce brevet, il est dit que la nomination de Napoléon comptera à partir du 6 février 1792 : c'est là ce qui a fait supposer à tort que le brevet devait être daté du même jour.

(2) Une lettre que Napoléon adressa en 1789 à Paoli, alors en Angleterre, et qui a été publiée, commence ainsi : « Général, je naquis quand »la patrie périssait. Trente mille Français, vomis sur nos côtes, noyant »le trône de la liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle odieux »qui vint le premier frapper mes regards. »

(3) Il y a ici plusieurs mots qu'on n'a pu lire. On sait que l'écriture de Napoléon était presqu'indéchiffrable, et il ne l'ignorait pas lui-même. Dans les premiers jours de l'Empire, un homme d'une mise fort modeste se présenta devant lui. « Qui êtes-vous ? lui demanda Napoléon. — Sire, »j'ai eu l'honneur de donner à Brienne, pendant quinze mois, des leçons »d'écriture à votre majesté. — Le bel élève que vous avez fait là ! répliqua »vivement l'empereur; je vous en fais mon compliment. » Et il lui fit donner une pension — Cette écriture, déjà si peu lisible alors, devint plus tard une véritable sténographie. C'est à peine si dans un mot il y avait la moitié des lettres dont il se composait. On assure que de la part de l'empereur c'était un calcul pour cacher son ignorance de l'orthographe, qu'il ne sut jamais.

»après Venise. . . . . en Italie. . . . .

»Corrupteur! et pourquoi? Pour donner la Corse à l'Angleterre, lui qui ne l'a pas voulu donner à la France malgré les »offres de Chauvelin, qui ne lui eût épargné ni titres ni faveurs!

»Livrer la Corse à l'Angleterre! Qu'y gagnerait-il, de vivre »dans la fange de Londres? Que n'y restait-il pas lorsqu'il y »était exilé?

»Paoli serait-il ambitieux? Si Paoli est ambitieux, que peut-il »désirer de plus? Il est l'objet de l'amour de ses compatriotes, »qui ne lui refusent rien; il est à la tête de l'armée et se trouve à »la veille de devoir défendre le pays contre une agression étran»gère.

»Si Paoli était ambitieux, il a tout gagné à la république, et, »s'il se montre attaché à . . . . . lors de la Constituante, »que ne doit-il faire aujourd'hui que le peuple est tout?

»Paoli ambitieux! Représentans, lorsque les Français étaient »gouvernés par une cour corrompue, lorsqu'on ne croyait »ni à la vertu ni à l'amour de la patrie, l'on a dû sans doute »dire que Paoli était ambitieux. Nous avons fait la guerre aux »tyrans; cela n'a pas dû être pour l'amour de la patrie et »de la liberté, mais par l'ambition des chefs! C'est donc »à Coblence que Paoli doit passer pour ambitieux; mais à Paris, »dans le centre de la liberté française, Paoli, s'il est bien connu, »sera le patriarche de la liberté, le précurseur de la république »française; ainsi pensera la postérité, ainsi le croit le peuple. »Rendez-vous à ma voix; faites taire la calomnie et les hommes »profondément pervers qui l'emploient. Représentans! Paoli »est plus que septuagénaire, il est infirme: sans quoi il serait allé »à votre barre pour confondre ses ennemis. Nous lui devons »tout, jusqu'au bonheur d'être république française. Il jouit »toujours de notre confiance; rapportez, en ce qui le concerne, »votre décret du 2 avril, et rendez à tout ce peuple la joie..... »

La Convention nationale passa outre, et Paoli, pour sauver sa tête, insurgea la Corse et traita avec les Anglais. Alors Napoléon, voyant que la France républicaine offrait un vaste champ à son ambition, oublia sa rancune contre ceux qu'il appelait autrefois les oppresseurs de la Corse, et se tourna contre Paoli. Cependant il ne cessa jamais d'honorer un homme qui avait exercé sur lui une si belle influence, et il dicta à Sainte Hélène quelques pages où brillent à la fois sa vénération pour ce chef célèbre et l'amour le plus vif pour leur commune patrie.

Un autre homme qui, dans un genre différent, a exercé une influence salutaire sur l'esprit de Napoléon, c'est le père Dupuy, religieux minime auquel le jeune officier soumettait tous ses travaux. Quittant la Corse à neuf ans, Napoléon était arrivé en France (4) sans savoir un mot de français. Au collége d'Autun et à l'école de Brienne, où il se rendait successivement, l'usage lui apprit à s'exprimer en français; mais personne ne s'occupa de lui faire étudier la grammaire de la langue qui devait devenir désormais la sienne, et, par une négligence impardonnable, on ne lui donna aucune teinture d'orthographe. Il paraît même que son accent italien persista long-temps: on en reconnaît les traces dans la manière dont Napoléon écrivait *soupplier*, *soupporter*, etc. En un mot, il ignorait complètement les principes des lettres.

Le père Dupuy, dont on trouve à peine le nom cité par Bourrienne, avait été sous-principal à l'école de Brienne lorsque Napoléon y était. Il paraît qu'il s'attacha à son élève, et qu'il conserva pendant plusieurs années des relations avec lui. Ce bon père, qui s'était retiré à Laon, donnait dans ses lettres d'excellens conseils à Napoléon et réprimait ses écarts. Il ne laissait rien échapper; les pensées, le style, la grammaire et jusqu'à l'orthographe, étaient l'objet de ses observations, qui (on le voit par cette correspondance) n'étaient pas toujours reçues avec docilité. Il résulte de ces lettres qu'en 1789 Napoléon avait rédigé un Mémoire anonyme sur la Corse, qu'il voulait adresser à Necker, alors rentré au ministère. Cet écrit fut envoyé au père Dupuy, qui en corrigea différentes parties avec sévérité. Afin que l'on ait une idée de la liberté qui présidait à cette correspondance, nous allons citer le commencement de la lettre que Dupuy écrivit à ce sujet à Napoléon:

« Laon, le 15 de juillet 1789.

»Mon cher ami,

»J'ai reçu le 10 de ce mois le paquet que vous m'avez adressé. J'ai lu et relu avec attention l'écrit qu'il contenait: j'en ai trouvé le fond excellent; mais il y a plusieurs mots impropres, mal assortis, répétés près l'un de l'autre, ou dissonnans, des réflexions qui me paraissent inutiles, ou trop hardies, ou capables d'arrêter la narration et de la faire languir; des retranchemens, des additions et quelques changemens à faire dans certains endroits. Vous en aurez aisément des exemples dans les observations suivantes »

Malgré les cinq pages de remarques du père Dupuy, Napoléon ne se tint pas pour battu, et il dut répondre vivement. C'est ce qui résulte d'une seconde lettre écrite par Dupuy le 1er août 1789, et qui commence ainsi:

« Pour me rendre à votre désir, je vais, mon cher ami, vous communiquer quelques observations sur votre dernière lettre. Vous me dites que j'ai ôté tout le métaphysique. »

Il paraît quequ'dans la lettre que Napoléon voulait adresser à Necker, et qui ne semble avoir jamais vu le jour, l'auteur, caché sous le voile de l'anonyme, mettait dans la bouche d'un vieillard le récit le plus animé et le plus énergique des malheurs de la Corse. Rien n'est plus comique que la frayeur dont fut saisi le père Dupuy en lisant ces passages, qu'il voulait retrancher, et auxquels Buonaparte tenait beaucoup:

« Je vous ai conseillé (lui écrivait le bon minime) de supprimer *les rois régnèrent.... fiers tyrans de la terre....* Vous voulez que je le laisse; vous ajoutez qu'*il y a dans votre ouvrage des choses plus fortes encore.* Ne trouvez pas mauvais, mon cher ami, que je vous dise que je ne puis transcrire ces endroits: ce langage est trop hardi dans une monarchie. Je le condamnerais dans un Français séculier; à plus forte raison, un Français religieux et prêtre doit-il l'éviter, et ne pas y contribuer. Votre vieillard d'ailleurs ne pourrait par ces réflexions qu'irriter le roi et la noblesse de France: ce ne serait pas assurément le moyen d'obtenir ce qu'il souhaite. Vous dites que *ces discours sont aujourd'hui communs même aux femmes*. Je vous assure que je ne les approuverai jamais. Je vous dirai encore que le vent emporte les paroles, qu'il n'en reste aucune trace, mais qu'un ouvrage imprimé demeure, se répand partout, et peut nuire à l'auteur convaincu par son écrit, s'il n'a pas eu soin de tenir son nom bien secret. Vous répliquerez de nouveau: *la vérité! la vérité!* Je sais qu'il y a des vérités que l'on peut et même que l'on doit dire; mais il en est aussi qu'il faut taire, ou tout au moins beaucoup adoucir. Dans ce dernier cas, je ne cesserai de vous crier: *de la discrétion! de la discrétion!* Ne vous offensez pas, mon cher ami, de ma délicatesse: je la crois nécessaire. Soyez persuadé que mes observations n'ont pas pour principe l'envie de critiquer, mais qu'elles partent de mon zèle et de mon amitié. Je les continuerai, si vous l'avez agréable, dans l'autre partie de votre ouvrage, lorsque vous me l'aurez envoyée. »

Ces réflexions étaient fort judicieuses; seulement le bon moine oubliait qu'on était alors en 1789, et ne devinait pas qu'il écrivait à Napoleon.

(La suite à un prochain numéro)

(4) On a assuré qu'en allant d'Ajaccio à Autun, Napoléon était passé par Florence et qu'il avait été présenté au grand-duc. Cependant dans les *Epoques de ma vie* que nous avons déjà citées Napoléon disait: « *Parti pour la France le* 15 *décembre* 1778. — *Arrivé à Autun le* 1er *janvier* 1779. » Il semble difficile qu'en quinze jours il ait pu faire un si long voyage. Le trajet direct est plus probable.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 7 mars, PAR EXTRAORDINAIRE,

la compagnie italienne du Théatre d'Amsterdam, aura l'honneur de donner une seule représentation, composée de:

LES PURITAINS, grand-opera en 4 actes, musique de Bellini.

On commencera à SEPT heures precises.

Samedi, 19 mars.

CLÔTURE DE L'ANNÉE THÉATRALE,

pour réparations à faire à la salle de Spectacle.

MULTA IN MINIMO.

EXPOSITION D'OBJETS D'ART, SUR UNE TRÈS-PETITE ÉCHELLE PAR, M. DE BEERSKI.

Au Nouveau Doelen.

Sensible à l'accueil distingué que cette exposition a reçu dans cette résidence et aux témoignages flatteurs obtenus à cet égard, l'auteur de ces objets d'Art s'est décidé à continuer cette exposition jusqu'au 15 du mois courant, alors qu'il se rendra à Amsterdam. Le cabinet est ouvert depuis midi jusqu'à 4 heures de relevée et depuis 6 heures du soir jusqu'à 10. Le prix d'entrée est 1 florin.

SOIRÉE MUSICALE,

DONNÉ PAR

MM. Gustave Brandt et Wilhelm,

Pianiste de Paris, à la Salle *Diligentiá*, le Mercredi 9 Mars, à 7 heures du soir.

Le programme du jour donnera le détail du Concert.

On trouvera des Billets d'entrée chez tous les marchands de musique et à la salle du Concert.

Prix du billet 2 fl. 25 cents.

M. Wilhelm fera entendre l'orgue expressif et accompagnera tous les *Lieder* de Schubert sur cet instrument.

ANNONCES.

RABAIS DE 20 A 80 pCt. sur le cours.

IL VIENT D'ARRIVER *CHEZ F. CANONGETTE, Ville de Paris,*

Un NOUVEAU Catalogue de Livres,

Beaux papiers, folio, depuis 30 jusqu'à 12 c. les 24 grandes feuilles.
Plumes de Hambourg, 40 et 30 c. les 25, et d'autres de 50 à 5 c. la botte.
Excellents crayons à dessiner, mine tendre, noire, 90 c. les 12, 10 c. p.
Crayons parfaits, à écrire de 1.50 à 50 c. et autr. jusqu'à 10 et 4 c. les 12.
Id. parfaits, à mines rouges; id. *parfaits, très-minces*, de portefeuilles.
Plumes sympathiques à 50 et 40 c. les 12 et autres jusqu'à 25 c. les 144.
Cires à cacheter parfaites, de 2.25 jusqu à 30 c. les 20 b. et par pièce.
Nouvelle gomme élastique épuree, à 15 c. — *Colle à bouche*, à 5 ct.
Livrets (Schoolboekjes) depuis 12 1/2 c. pièce, jusqu'à 54 c. les 12.
Pains à cacheter à devises et autres. — *Papiers de luxe* pour billets.
Beaux pap. à lettres et billets, par cahiers de 6 feuilles et par rames, depuis les qualités les plus parfaites jusqu'à 2 c. le cahier et jusqu'à 2 fl. 50 c. la rame de 480 bonnes feuilles, format ordinaire in 4°.
Papiers de couleurs, *papiers dorés*, *papiers pour deuil*, etc., etc.
LIVRES DE TOUS GENRES, *français*, *anglais*, *italiens*, *latins*, etc.
Livres d'Agrément pour la Jeunesse; — de Médecine; — Jurisprudence; — Sciences; — Romans; — Nouveautés; — Etudes des Langues; — ouvrages illustrés, *les dernières productions de:* VICTOR HUGO, A. DUMAS, G. SAND, CAMILLE BODIN, F. SOULIÉ, LUCHET DE LAVERGNE, etc., tous cotés aux plus bas prix possibles.
Visiter le Magasin, et consulter le nouveau Catalogue gratis.
4466.

Magasin de Coutellerie anglaise,

A PRIX FIXE.

B. DOWNEND, Fabricant d'Angleterre, a ouvert un nouveau Magasin de Coutellerie anglaise consistant en: Couteaux de Table, Canifs, Ciseaux, Rasoirs, etc., etc.; il s'y trouvent aussi des Services à Thé et Café, des Cabarets, etc. en Métal Britannique connu pour conserver toujours sa couleur et sa beauté; des Cuillers et Fourchettes, Porte-Crayons, Cuillers à Thé, à Liqueur, etc., en Argent britannique, des Mouchettes et Porte-Mouchettes, Tire-Bouchons, Ciseaux à tailler les fleurs et les arbres, des Clisò-Pompes, Marteaux pour les Messieurs, Aiguilles anglaises à coudre et à broder, Dés, Plumes d'Acier de la meilleure qualité à 1 fl. et 1 fl. 50 c. la boîte de 144 pièces, aussi par douzaine et par carte; des Machines pour aiguiser les couteaux de table, et beaucoup d'autres articles sortant de la Fabrique anglaise; Pots à nettoyer les articles de composition ou l'argenterie, à 40 cts. le pot.

Il recommande ses nouveaux Razoirs en acier fin à 1 fl. 50 c. la pièce, garantis comme étant tout ce que l'on peut désirer en fait de Razoirs; Cuirs de Razoirs à tout prix.

Il répasse et aiguise les Razoirs, Couteaux, etc., à juste [illegible] se recommande à la bienveillance du public.

Le Magasin est placé rue dite *Eerste Wagenstraat*, N[illegible] La Haye.

L'épouse Downend,

Fille de MOONENS PHILIPPART, vient d'ouvrir dans le[illegible] local un Magasin de Lingeries, Broderies, Dentelles, etc. [illegible] recommande à la bienveillance des Dames qui voudront bien [illegible]rer de leur confiance.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 4 MARS.

PAYS-BAS.	Int	Cours du 3 mars.	Cours du 4 mars. Fluctuaions		F[illegible]
Dette active..	5	— 1/8	de 101 7/8	à 101 1/2	101
d° d°	2½	52	» 52 1/8	» 52 3/16	[illegible]
d° différée		—	» 15/16	» 121/128	—
Billets de chance		—	» 26 1/8	» 26 3/16	[illegible]
Syndicat	4½	—	» 92 3/4	» 92 13/16	92
d°	3½	—	» 76 3/4	» 76 13/16	[illegible]
Société de Commerce	4½	157	156 7/8	157	15[illegible]
d° nouvelle	4½	—	—	» —	[illegible]
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	[illegible]
d° des Indes	5	98 15/16	» 98 15/16	» 99	[illegible]
RUSSIE					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 7/8	» —	[illegible]
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 3/4	» —	[illegible]
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —	[illegible]
Certific. au d°.	6	—	» —	» —	[illegible]
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	[illegible]
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —	[illegible]
d° inscript. 1831, 33.	5	—	» 98 5/8	» 98 3/4	[illegible]
Emprunt de 1840.	4	—	» 88 1/4	» —	[illegible]
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4		» —	» —	[illegible]
Act. Lot. de 50 Rix	/		» —	» —	[illegible]
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5		» —	» —	[illegible]
d° à Londres	3	—	» —	» —	[illegible]
Passivé.	5	—	» —	» —	[illegible]
Dette différée à Paris		—	» —	» —	[illegible]
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	21 11/16	» 21 7/16	» 21 9/16	21
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» 95	» —	[illegible]
d° métalliques.	5	—	» 106 5/8	» —	[illegible]
d° d°	2½	—	» 56 1/4	» —	[illegible]
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	[illegible]
d° à Naples.	5		» —	» —	[illegible]
d° à Londres.	5	—	» —	» —	[illegible]
DANEMARCK.					
Obl. à Londres.	3		» —	» —	[illegible]
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3		» —	» —	[illegible]
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	[illegible]
POLOGNE. Act. 1835	/		» —	» —	[illegible]
BRESIL. Cons. Ann.	5	65 1/2	» 65 1/2	» 65 5/8	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE emp. 1824.	6	—	» —	» —	—
PERCU. d° d°	6	—	» —	» —	[illegible]
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —	[illegible]

BOURSE DE VIENNE DU 25 FÉVRIER.

Métalliques, 5 %	107 7/8	Lots de 1834.	[illegible]
Dito, 4 %	100 1/4	Actions de la Banque.	16[illegible]
Dito 3 %	76 1/4		

BOURSE DE PARIS DU 3 MARS.

FRANCE.	Int	Cours du 2 mars.	Cours du 3 mars Fluctuations		F[illegible]
Cinq pour cent.		119 45	de 119 60	à 119 70	[illegible]
Trois pour cent.		80 15	» 80 25	» 80 30	[illegible]
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin.		—	» 25	» —	
Anc. differée s. int.		—	» —	» —	
Nouv. diff. d.		—	» —	» —	
Passive.		—	» 5 3/8	»	
NAPLES.					
Cert[illegible]cats Falconet.		105 90	» 105 80	» —	[illegible]
PAYS-BAS.					
2 1/2 pour cent.		—	» —	» —	
BELGIQUE.					
Dette active	5	—	» —	» —	
Dito,	3	—	»	» —	
Banque belge.		—	» 820 00	» —	8[illegible]
ÉTATS-UNIS.					
Obl. de la Banque.		—	» —	» —	
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —	
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	» -	
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	» —	
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	» —	

BOURSE D'ANVERS DU 4 MARS.

	Int.	
Métalliques.	5	110 3/4
Naples	5	—
Ardouin.	5	21 1/2
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	5 1/4
Lots de Hesse		24 3/4

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 21 1/2

Idem, Primes au 9/10, 21 5/8, dont 1/4 P.

[illegible] prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du ro[illegible] [illegible] au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'[illegible] CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.